



VILLE DE PLAN-DE-CUQUES

ARRÊTÉ

PORTANT FERMETURE DU PARKING SERGE PAULET POUR L'IMPLANTATION DU CIRQUE PIEDON.

Nous, Maire de la Commune de Plan-de-Cuques,

LS/RI/CD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2112-2 et L2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L 325-1 à L325-3 et R411-25 et R417-10,

Considérant que la commune va accueillir sur son territoire le « Cirque Piedon » du Lundi 19 Septembre au Jeudi 22 Septembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire de réserver un emplacement pour le chapiteau du cirque pour son implantation.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le parking Serge Paulet sera fermé du **Lundi 19 Septembre à 06 h 00 jusqu'au Jeudi 22 Septembre 2022 à 23 h 00** pour permettre l'implantation du chapiteau du « Cirque Piedon ».

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du commissariat subdivisionnaire du canton Allauch/Plan-de-Cuques, le Chef de Poste de la Police Nationale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Plan-de-Cuques, le 5 Septembre 2022

Le Maire de Plan-de-Cuques,

Laurent SIMON

